

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 15 décembre 2022, Salle du Nord, 20h15

Madame Françoise SCHÜLER, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Monsieur le Secrétaire municipal ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette dernière séance du Conseil communal de l'année. Elle ouvre la séance en demandant à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs Violeta ARSIC, Ibrahima BAH, Eric BARROUD, Nicolas BAUME, Corinne BLANCHARD, Stéphane BÖSCH, Marie-France BRIDE, Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Bertrand CHAUVY, Alexandre CRESPO (2^{ème} appel), Théophile CUCHE, Brock FIEDLER, Jean-Luc FRIEDRICH, Joan GALLMEIER, Claude GAULIS, Nicole GREMAUD, Fabienne GRIFFET-GASSER, Marc GUERIN, Elliott HÉBERT, Blaise HEFTI, Nathalie JAEP, Ian MAC DONALD, Madeleine MANIGLEY, Adeline GRÜTER, Frédéric MOREROD, Joanne NIKLES, Damien OGUEY, Fabian PAVILLARD, René PAVILLARD, Fabien PETRUCCI, Sonia RAUSIS, Pascal SANGLERAZ, Françoise SCHÜLER, Philippe TAUXE, Nicolas VAUDROZ, Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Luc-Etienne GAGNEBIN, Julia GALLMEIER, Julia LÖFSTEDT, Shelley LUGON-MOULIN, Serge MOREL, Vincent MOTTIER, Eric PELLAUD, Lucas TAUXE, Eve WIDMER-KNECHT.

Le premier appel fait constater la présence de 35 conseillères et conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Concernant le point 10 relatif à la motion déposée par le Forum, la discussion n'a pas été ouverte, ceci en raison de la jeunesse de la fonction de Madame la Présidente et à son interprétation de l'art. 61 du Règlement du Conseil communal. Fort heureusement le vote pour renvoyer la proposition à l'examen de la Commission « Energie, climat et durabilité » chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, a été accepté par un grand nombre de conseillères et conseillers.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022 est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point 13 *Remise du mérite sportif* est déplacé après le point 2. Tous les points suivants seront donc décalés d'un rang.

L'ordre du jour modifié est accepté et sera suivi tel que proposé.

3. REMISE DU MÉRITE SPORTIF 2022

Après deux ans de disette, cette remise du mérite sportif est exceptionnelle à plus d'un titre relève Monsieur Daniel NIKLES, Municipal. En premier lieu, par les circonstances, car ce titre remis lors du « Leysathlon » ces dernières années, n'a plus été décerné dans le cadre du Conseil communal depuis 2010. C'est donc un retour au règlement initial qui stipule que ce mérite doit être remis lors de la dernière séance du Conseil communal de décembre. Exceptionnelle également par la forme, car la sportive ne pouvait être présente ce soir, engagée dans une compétition à Amiens en France. Exceptionnelle surtout par le niveau de performance que cette dernière a atteint en 2022.

- Médaillée de bronze 100 m brasse au Festival olympique de la jeunesse européenne à Banska Bystrica, Slovaquie
- Médaillée d'argent au 50, 100 et 200 m brasse aux championnats suisses en petit bassin tout âge confondu à Sion cet automne
- Recordwoman en catégorie moins de 15 ans, 50 m brasse grand bassin, 50, 100 et 200 m brasse en petit bassin
- 2^{ème} performance de l'année en catégorie élite, 50, 100 et 200 m brasse en petit bassin

Certains membres de l'Assemblée auront reconnu Mademoiselle Havana CUETO CABRERA. Absente ce soir, un film retraçant son parcours est présenté par son papa.

La Municipalité de Leysin est heureuse de pouvoir remettre en main de sa petite soeur ce mérite sportif 2022, année extrêmement riche pour Havana tant au niveau de ses performances que pour son changement de vie puisqu'elle suit dorénavant le programme de résidence au Centre national de performance de Tenero. Un bon de fr. 2'500.-- à titre de soutien accompagne cette récompense sportive.

Elle est chaudement félicitée et applaudie par l'Assemblée.

4. ASSERMENTATION(S)

Aucune.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DÉCÈS

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de deux personnes. L'Assemblée est priée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire de Madame et Monsieur

Marinette GIDDEY

Olivier CUCHE

Papa de notre conseiller Théophile CUCHE

et de toutes les personnes défuntées qui n'ont pas été citées.

NAISSANCES

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à 2 nouveau-nées. Il s'agit de :

Sarah AFONSO

Emma MEILLON

Félicitations à ces familles à qui nous souhaitons beaucoup d'énergie et de joie à partager.

REPRÉSENTATIONS

Madame la Présidente remercie Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC, Vice-président de l'avoir remplacée le 30 octobre à la cérémonie du Souvenir Français au cimetière de Leysin.

Depuis le dernier Conseil, Madame la Présidente a été conviée à participer

- Le 30 septembre à l'Assemblée générale de Télé Leysin – Col des Mosses – La Lécherette SA,
- Le 2 décembre à l'Assemblée générale de l'Eglise Evangélique Réformée de la Paroisse Ormonts-Leysin,
- Le 3 décembre à la soirée de Gala des délégués de l'Association suisse des guides de montagne,
- Le 25 novembre à la visite du bureau du Conseil par Madame la Préfète Patricia Dominique LACHAT, qui a effectué un contrôle des livres et avec qui elle s'est entretenue.

VOTATIONS - ELECTIONS

Madame la Présidente a reçu un avis de la Chancellerie vaudoise annonçant qu'aucune votation fédérale, ni cantonale n'aura lieu le 2 mars 2023. Cette date est toutefois conservée dans l'éventualité d'une votation communale.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PRÉAVIS NO 9/2022 : BUDGET DE L'EXERCICE 2023

Monsieur Stéphane BÖSCH, Rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport qui propose à la majorité des personnes présentes d'accepter les conclusions du préavis.

En préambule de la discussion, Monsieur le Syndic relève que ce rapport est extrêmement bien étayé et met en lumière les soucis actuels et futurs.

Néanmoins, il revient sur la conclusion du rapport précisant que *la majorité des personnes présentes propose d'accepter le budget 2023*. Cette phrase a interpellé la Municipalité qui, après analyse, a compris l'inquiétude de la Commission des finances non seulement au sujet du déficit de plus de CHF 900'000.-- mais également de l'avenir.

Il faut préciser également qu'un budget n'est pas une obligation de dépenser. Tous les frais de plus de CHF 5'000.-- sont analysés en séance de Municipalité. Par ailleurs, sur les 9 dernières années, alors que le budget prévoyait 6,2 millions de marge d'autofinancement les comptes en ont généré 18,3 millions. La Municipalité a mis en place une politique extrêmement prudente concernant les chiffres mentionnés dans les revenus par nature et continuera à agir de même. Au final et en général, les comptes laissent augurer d'une bien meilleure situation que le budget.

Toujours lors des 9 dernières années, les investissements d'une somme de 26 millions ont de fait, endetté la Commune que de 8 millions. Une marge d'autofinancement en hausse permet d'investir de manière plus importante, tout en limitant l'endettement.

L'avenir peut devenir effectivement préoccupant mais il faudra rester positif. Il sera nécessaire de prioriser les investissements. La planification des investissements 2023 – 2027 sera mise sous toit d'ici au premier trimestre 2023. De gros enjeux attendent la commune tels que, entre autres, la mise en séparatif qui, prétendument, ne rapporte rien en terme d'image et à la collectivité mais qui est nécessaire. Les conséquences des investissements sont les amortissements financiers (remboursement de la dette) qui nécessitent de la trésorerie ainsi que les amortissements comptables. Il y a dix ans, les investissements annuels étaient de l'ordre de 1,2 à 1,3 million contre 1,9 million aujourd'hui.

La planification des ressources financières pour ces engagements futurs est un enjeu aussi important que le budget de fonctionnement.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente lit les conclusions du préavis qui sont :

- D'approuver le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2023 qui se présente dès lors comme suit :

Revenus	CHF	20'775'790.00
Charges	CHF	<u>21'681'545.00</u>
Excédent de charges	CHF	905'755.00

Ces conclusions sont soumises au vote et acceptées l'unanimité.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA VISITE DES BÂTIMENTS ET DOMAINES COMMUNAUX EN 2022 ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ AUX VŒUX ET OBSERVATIONS CONTENUS DANS CE RAPPORT

Ce rapport a été envoyé à chaque conseillère et conseiller par courriel ce matin, ce qui n'a pas laissé que peu de temps pour en prendre connaissance. Toutefois, personne n'en demande la lecture.

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC tient à préciser que l'envoi tardif de ce rapport lui incombe et prie l'Assemblée de bien vouloir l'en excuser.

Monsieur Stéphane BÖSCH s'inquiète au sujet du fait que certaines archives communales sont stockées à l'étage du bâtiment « bureau service des travaux », alors qu'elles devraient l'être dans les sous-sols. Il demande ce que compte faire la Municipalité pour y remédier.

Monsieur le Syndic confirme que certaines archives du service des travaux ont été conservées sous format papier malgré le fait que tous ces documents ont été informatisés.

Il précise que toutes les archives communales non informatisées sont sauvegardées dans des armoires anti-feu dans les anciennes cellules de la Maison de commune.

La parole n'étant plus demandée, le rapport est soumis au vote et accepté à l'unanimité.

8. NOMINATIONS

Aucune.

9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Madame la Présidente revient sur la communication adressée à l'ensemble des membres du Conseil, au sujet des mesures d'économies d'énergie qui répondent aux recommandations de la Confédération et du Canton. Elle remercie la Municipalité d'avoir partagé cette information ainsi que pour la séance organisée à l'intention de la population le lundi 19 décembre à 19h00 à la Salle du Nord.

Monsieur Daniel NIKLES :

SÉANCE ROMANDE ÉNERGIE 19.12.2022 – MESURES D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Cette séance animée par Romande Energie est mise sur pied afin de donner des indications en lien avec le tout-ménage concernant les éléments suivants :

- Démarches communales
- Plan Ostral
- Point de situation sur la crise énergétique
- Préoccupations de la population

BIG AIR BAG

Depuis sa mise en service, il compte 125 jours d'exploitation sur un potentiel de 138. Cette installation est extrêmement utilisée et répond donc à une certaine demande. Par ailleurs, elle apporte un impact positif en terme d'image notamment par le biais d'articles dans les journaux (24Heures et 20 Minutes), d'émissions radiophoniques (Radio Chablais) et télévisuelles (19h30 RTS et La Télé). Les réseaux sociaux sont également un vecteur important de publicité avec 750 followers sur Instagram « LeBag Leysin » et plus de 600'000 vues jusqu'à début novembre 2022.

Le Conseil de Fondation souhaite maintenir cette activité durant l'hiver en tentant l'ouverture du Big Air Bag les mercredis, vendredis, samedis et dimanches avec des horaires adaptés.

RÉFECTION DU CENTRE SPORTIF DE CRETTEX-JAQUET

Les systèmes de production de froid, de récupération de chaleur et de monitoring énergétique ont enfin été livrés et raccordés.

CENTRE SPORTIF DE LA PLACE LARGE – INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE

La Municipalité a rédigé dernièrement un préavis concernant la mise à disposition d'un crédit de CHF 170'000.-- afin de financer l'installation de 312 m² de panneaux photovoltaïques sur la façade Sud de la halle de tennis au-dessus de la passerelle. Toutefois, une étude portant sur la statique de la façade doit encore être réalisée. Ce préavis sera vraisemblablement présenté au Conseil communal au mois de mars 2023. Toutefois, au vu des délais de livraison actuels, une commande a déjà été passée pour toutes les fournitures, sous réserve de l'acceptation du préavis du législatif en mars prochain.

Monsieur Jean Philippe RYTER :

PRÉAVIS NO 2/2022 – REMPLACEMENT DES CONDUITES D'ADDUCTION "EN CHAMPILLON"

Les travaux se sont déroulés à satisfaction et sans plus-value financière. Le nouveau tronçon a été raccordé à la conduite de Coussy-Loudze il y a une dizaine de jours. Celui

des Deux Rochers sera connecté au printemps prochain en même temps que les dernières modifications à la STAP de Caudraule.

RC 709

La 1^{ère} étape des travaux est terminée. Les canalisations ont été changées, le giratoire de Crettaz a été réalisé et un sapin replanté. Le chantier reprendra au printemps prochain.

ENTRETIEN DES ROUTES COMMUNALES

Les travaux de réfection de l'enrobé bitumineux ont été réalisés à la route du Vallon et sur à la route de Prélan vers l'accès de la déchetterie où 150 mètres de conduites d'alimentation en eau potable ont également été remplacées.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, SYNDIC :

MOBILITÉ

Une information concernant le nouvel horaire du bus local a été transmise par le biais d'un tout-ménage. La volonté était de le faire coïncider avec celui du train Aigle-Leysin arrivant et partant du Feydey. Auparavant, le bus était surtout basé sur le Centre sportif de Crettex-Jaquet. Dorénavant, les horaires des CFF, de l'A-L et du bus local seront accessibles sur tous les supports d'information mobile. Ce concept a comme incidence, le dédoublement des trajets et une cadence à la demi-heure notamment à la Place du Marché.

La concession d'exploitation a été délivrée par l'Office fédéral des transports (OFT) à l'OTL (office du tourisme de Leysin). Celle-ci mandate l'entreprise Leysin Excursions qui s'est mise en conformité en regard du respect de la Loi sur la durée du travail et son ordonnance.

Ce concept a nécessité la suppression de trois places de parc devant la gare du Feydey afin de faciliter la giration des bus.

L'arrêt de Crettaz desservi jusqu'à ce jour par le bus local, sera dorénavant connecté sur la ligne 175 Leysin – Château-d'Oex avec une cadence à l'heure (excepté à 10h00). Un arrangement a été trouvé avec les Transports Publics du Chablais (TPC) afin d'offrir la gratuité sur le trajet entre Crettaz et Leysin. Un courrier expliquant ce nouveau fonctionnement a été adressé ce jour à tous les habitants du hameau de Crettaz. Des commentaires ont été rapportés à Monsieur le Syndic sur le fait qu'un rond-point a été réalisé pour permettre la giration du bus local, qui finalement ne desservira pas Crettaz. Personne ne peut prédire de quoi l'avenir sera fait et mieux vaut prévenir que guérir car la mobilité est en constante évolution.

Ces changements induisent un coût annuel supplémentaire de CHF 100'000.-- qui sera financé par le biais de la taxe de séjour.

PRÉAVIS NO 7/2022 – MANDATS D'ÉTUDES PARALLÈLES (MEP) – INTERFACE LEYSIN-TÉLÉCABINE (LTC)

Un collège d'experts composé de 30 personnes provenant de tous les domaines de compétence s'est réuni vendredi dernier afin d'analyser les soumissions déposées dans le cadre des MEP. Deux bureaux d'architectes ont été retenus pour la phase 2. La décision sur le choix du mandataire sera prise le 3 mars prochain. Le projet final sera déposé en septembre 2023.

Des soirées participatives vont être mises sur pied en février prochain concernant l'avenir du viaduc, le tunnel du Grand-Hôtel, le développement foncier de la gare du Feydey ainsi que le développement de la Route de la Cité.

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACOM)

Le Conseil communal a adopté en avril 2016 le préavis no 2/2016 *Vision territoriale Leysin 2030 – révision partielle et complète du Plan général d'affectation (PGA)*. Une commission spécifique du Conseil avait travaillé sur le concept de projet territorial Leysin Vision 2030. En décembre 2021, la Municipalité a déposé le plan d'intention du PACom auprès des services de l'Etat. Le rapport d'examen préalable nous a été transmis par la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) en octobre 2022, soit avec près de 6 mois de retard sur le délai prévu. Ce document se compose de 50 pages et révèle trois problèmes majeurs, soit :

- La prise en compte insuffisante des zones liées aux dangers naturels (avalanches, glissements de terrain, etc.)
- La justification de l'attribution des zones touristiques, notamment la zone des Chamois. Cette dernière présente l'avantage d'être la plus vaste du territoire communal. Relever que le Plan directeur touristique régional délimite les zones d'extension pour l'hôtellerie et les écoles internationales
- Surdimensionnement de la zone à bâtir. Les premières évaluations démontrent que Leysin disposait de 8 x trop de zone à bâtir pour de l'habitat permanent. Un premier dézonage a été effectué entre 2017 et 2018 (bonus LAT) qui a conduit à un excédent 5 x supérieur aux recommandations. Le plan d'intention soumis mentionne encore 2 x trop de zone à bâtir.

Ces éléments seront discutés avec les services cantonaux dès la mi-janvier.

Suite aux dernières mises à l'enquête publique de construction par des particuliers, le Canton a mise à l'enquête publique des zones réservées cantonales.

Les principales étapes afférentes à ce dossier sont les suivantes :

- Organiser une présentation publique durant le premier semestre 2023
- Mettre le PACom à l'enquête publique
- Présenter un préavis au Conseil communal

La Municipalité espère que le PACom sera mis sous toit en 2023.

MOT DE FIN D'ANNÉE DU SYNDIC

Malgré les difficultés inhérentes à la charge, la Municipalité tient la barre et l'ambiance est très bonne. Il souligne également l'excellente collaboration avec les membres du Conseil communal, ce qui est extrêmement important malgré le fait que l'on n'est pas toujours d'accord et que les discussions sont vives. L'envie de défendre les intérêts de la Commune et de ses habitants est très présente et c'est primordial.

Il termine avec ce proverbe : « *Qui veut faire quelque chose trouve un moyen, qui ne veut rien faire trouve une excuse* ».

Il souhaite à toutes et tous d'excellentes fêtes de fin d'année, une bonne santé et que 2023 soit propice et agréable à chacun.

10. INTERPELLATIONS

Madame la Présidente ne souhaite pas relire la réponse de la Municipalité à l'interpellation concernant la mise à disposition d'un local pour les « Lavender Leysin » qui avait été déposée lors de la dernière séance, dont chacun a reçu copie le 14 novembre 2022. Elle remercie la Municipalité d'avoir trouvé une solution pour cette Association.

11. POSTULATS

Madame la Présidente donne lecture de la réponse de la Municipalité du 20 octobre dernier au postulat « Chemins pédestres – VTT – équestres, offre 4 saisons », déposé le 30 juin dernier par le groupe du Mouvement Indépendant Leysenoud (MIL), dont chacun a reçu copie (*cf annexe 1*).

Au nom du MIL, Madame Corinne BLANCHARD donne lecture du courrier adressé à la Présidente du Conseil au sujet de la réponse de la Municipalité du 20 octobre 2022, qu'elle estime insuffisante et qui demande la relance du postulat (*cf annexe 2*).

La parole n'étant plus demandée, la réponse du 20 octobre 2022 de la Municipalité est soumise au vote et acceptée avec les résultats suivants :

Pour : 12
Contre : 10
Absentions : 9

12. MOTIONS

Aucune.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE PRIVÉ SUR LE TERRAIN DU TEMPLE DE LEYSIN

Madame Joan GALLMEIER adresse une requête à la Municipalité au sujet de la mise à l'enquête publique avec échéance au 23 octobre 2022, d'un projet qui englobait, entre autre, la construction d'un garage privé sur le terrain du Temple de Leysin (no 112), propriété de la commune. Pour ce faire, la Municipalité a décidé d'accorder une servitude en faveur de la parcelle voisine no 110, au détriment de la parcelle communale no 112.

L'idée était de permettre au voisin de garer ses voitures à proximité de sa maison, tout en lui interdisant de les stationner à cheval sur son terrain et la chaussée, ce qui gêne la circulation.

Les premières constructions du Temple datent du 15^{ème} siècle. Il est classé comme monument historique du canton note *2* et fait partie du patrimoine leysenoud. Une toute petite parcelle permet d'en faire le tour et de s'y attarder en appréciant le calme. Il est vrai que les lieux n'attirent pas le tourisme de masse, toutefois quelques familles et petits groupes de jeunes jouent à la chasse au trésor en recherchant des informations sur différents points intéressants de Leysin.

La construction d'un garage avec annexes occuperait entre 30 et 40 m² du terrain du Temple sur la partie longeant la parcelle voisine, ce qui représente environ un quart du terrain côté Est. Cela implique l'abattage d'un arbre, la déviation du sentier et le

déplacement d'un petit monument. La distance entre le Temple et le garage en ligne droite est d'à peine 5 mètres. Toute l'ambiance de cet endroit qui respire la sérénité et la quiétude donnera dorénavant l'impression d'être à l'étroit. La commune est propriétaire du Temple et du terrain qui l'entoure et se doit d'en prendre soin et de le conserver comme patrimoine historique de Leysin.

La construction d'un garage représente un intérêt strictement privé. Par ailleurs, il relève de la responsabilité de chaque propriétaire de voiture de se garer convenablement sans causer un danger pour autrui. Si danger il y a, le code de la route et les services compétents du canton pourraient, présumément, entrer en matière. Ce site n'a pas comme mission d'accueillir les voitures des voisins. Il doit mettre en valeur le Temple et permettre aux visiteurs d'apprécier ce monument et ses alentours immédiats.

L'enquête publique s'est terminée le 23 octobre dernier et le Conseil paroissial de l'Eglise protestante Leysin - Les Ormonts a fait opposition dans les délais. Selon l'appréciation de la Division des monuments et sites, la Municipalité aura la possibilité de lever ou non cette opposition.

Madame GALLMEIER prie instamment tous les membres de la Municipalité de réfléchir encore une fois et de ne pas autoriser la construction de ce garage privé sur le terrain du Temple.

ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL LE SOLEIL

Monsieur Nicolas BAUME sollicite une réponse de la Municipalité sur sa question posée lors du dernier Conseil, à savoir si celle-ci était au courant du changement de clientèle de l'établissement « Le Soleil ».

Madame Laurence HABEGGER, Municipale, a reçu l'assurance de la Direction de l'établissement ODMER que les résidents de ces deux structures ne sont ni pédophiles, ni meurtriers, ni incendiaires. Ces personnes sont en réinsertion et ne sont donc pas dangereuses. La Direction n'a aucunement l'intention d'en faire des établissements « fermés ». Par ailleurs, le contingent d'ODMER va être revu à la baisse en passant de 48 à 30 pensionnaires.

SITE INTERNET COMMUNAL – PUBLICATION ARCHIVES

Monsieur Jean-Daniel CHAMPAGNAC déplore le fait que seuls les préavis depuis 2020 sont publiés sur le site internet communal. Or, la numérisation de tels documents est bien plus ancienne et dès lors, il demande à la Municipalité de faire le nécessaire afin de mettre en ligne ces archives.

ASSOCIATION JEUNESSE LEYSIN

L'Association dispose dorénavant d'un local au rez-de-chaussée de l'ancien collège et s'est réunie pour la première fois il y a quelques jours avec la participation d'une vingtaine d'adolescents et leurs parents, tous très motivés. Le projet est lancé et commence à prendre forme. En cas de questions, propositions ou remarques, les quatre membres du bureau se tiennent à disposition.

La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente informe que la prochaine séance du Conseil aura lieu le jeudi 30 mars 2023 à 20h15 à la Salle du Nord.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Secrétaire procède au contre-appel qui fait constater la présence de 36 personnes.

Avant de passer au traditionnel apéritif de Noël préparé avec soin par Monsieur Enzo SANDEN, patron du Station Rock Café, accompagné par des nectars sortis de la cave de Madame Adeline GRÜTER-MAYOR et de la Brasserie des Vagabonds par Monsieur Elliott HÉBERT, Madame la Présidente remercie Mesdames et Messieurs

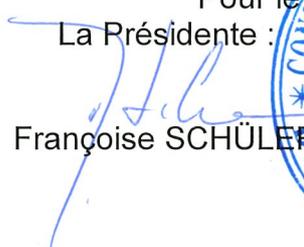
- Thomas GRÜTER et Pierre Henri CHESAUX qui ont disposé les sapins et organisé la mise en place des tables de manière fort agréable
- Halina GWOZDZ, huissière, qui prépare parfaitement la salle à chaque Conseil en y mettant une touche fleurie sur les tables
- Corinne DELACRETAZ, secrétaire du Conseil et Jean-Jacques BONVIN, secrétaire municipal, pour leur suivi, leur flexibilité, leur rigueur dans leur fonction. Ce sont des connaissances précieuses qu'ils partagent et Madame la Présidente y est très sensible
- Laurence HABEGGER, Pierre-Alain DUBOIS, Daniel NIKLES, Jean Philippe RYTER, Municipaux et Jean-Marc UDRIOT, Syndic, qui œuvrent tout au long de l'année pour suivre et concrétiser les affaires communales souvent dans des contextes contraignants mais toujours avec une grande détermination
- Tous les membres du Conseil pour leur écoute, leur travail, leur disponibilité envers Leysin, village que l'on aime et dont les intérêts nous tiennent à cœur.

Elle souhaite à toutes et tous des moments de partage lumineux avec les proches et surtout une pétillante santé afin d'écrire ensemble les prochaines lignes de 2023.

La séance est levée à 21h30.

Leysin, le 15 décembre 2022

Pour le Conseil communal :

La Présidente :  La Secrétaire : 

Françoise SCHÜLER  Corinne DELACRETAZ

Annexes : Réponse de la Municipalité au postulat du MIL
 Courrier du MIL concernant la réponse de la Municipalité au postulat



MUNICIPALITE DE LEYSIN

Leysin, le 20 octobre 2022/DN

Case postale 14
Rue du Village 39
1854 Leysin

Tél. : +41 (0)24 493 45 40

Fax : +41 (0)24 493 45 49

E-mail : greffe@leysin.ch

www.leysin.ch

AUX MEMBRES DU
CONSEIL COMMUNAL

Affaire traitée par : M. Daniel Nikles

Référence :

Postulat concernant les chemins pédestres, VTT, équestres, offre 4 saisons

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du 30 juin 2022, le Mouvement Indépendant Leysenoud avait déposé un postulat invitant la Municipalité à étudier la possibilité de créer un chemin pédestre hivernal damé et balisé, parallèle à la piste de ski de fond située sur le plateau du Péneclay.

Une évaluation de la demande a été réalisée avec consultation des services communaux par son chef de service, du responsable du damage de la piste de ski de fond ainsi que la responsable des sentiers pédestres.

La boucle pédestre du bas vers la pisciculture est certes à l'ombre, mais garantit un meilleur enneigement aux amateurs de marche sur neige. Ce chemin passe près du Big Air bag qui constitue également un but de promenade pour les touristes.

Par ailleurs, son positionnement actuel est également lié à une volonté de bien différencier les infrastructures de ski de fond des sentiers piétonniers. Les exemples donnés par les postulants, que cela soit aux Mosses ou aux Diablerets négligent le fait qu'il a fallu des années pour discipliner les marcheurs et éviter que ceux-ci n'empruntent la piste de ski de fond.

Nous rappelons que la majeure partie des terrains où passe la piste de fond appartiennent à des privés. Les agriculteurs qui exploitent ceux-ci bénéficient de compensations. L'augmentation des dommages liés au fort élargissement de la bande de traçage, ne peut que conduire à des demandes de dédommagements complémentaires de leur part. Il n'est d'ailleurs pas certain que ces derniers acceptent l'usage accru de leurs parcelles.

L'actuel itinéraire pédestre ne nécessite pas de damage journalier à l'inverse du tracé suggéré par les postulants, estimé à une heure par jour par le responsable. Ce dernier est déjà en charge du damage du Tobogganing Park et il n'est pas envisageable d'engager un employé supplémentaire, même à temps partiel, pour mener à bien cette tâche complémentaire.

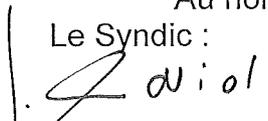
En définitive, il est peu probable que les propriétaires de chiens se contentent du chemin qui leur serait réservé sur le bas.

Dès lors, au vu de ces éléments, la Municipalité renonce à prendre toute mesure particulière concernant la modification du tracé actuel de la piste de marche.

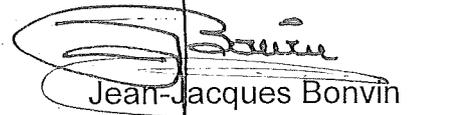
En vous remerciant de prendre acte de cette décision, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos respectueuses salutations.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :


Jean-Marc Udriot

Le Secrétaire :


Jean-Jacques Bonvin



A la Présidente
Conseil communal
de et à 1854 Leysin

Leysin, le 24 novembre 2022

**Postulat du 20 mai 2022 – Chemin pédestre – VTT – équestre, offre 4 saisons.
Réponse de la Municipalité du 20 octobre 2022 insuffisante et relance du postulat.**

Madame la Présidente,

Contrairement à la plupart des stations romandes qui se veulent « 4 saisons », et qui investissent dans des chemins attrayants pour toutes les générations, Leysin prend indiscutablement du retard. On l'a vu les hivers passés, on l'a revu cet été, par rapport à la concurrence, notre station privilégie les activités « freestyle » en oubliant les promeneurs. Ces derniers représentent pourtant un segment de clientèle lucratif, qui anime les 4 saisons chez nos voisins et fait davantage vivre les commerces que les jeunes qui « s'éclatent » sur les installations fournies.

La réponse donnée par la Municipalité à notre postulat, déposé lors de notre dernière séance nous paraît pour le moins lacunaire. Si les arguments de refus comme la contrainte de passer sur le domaine privé sont recevables, le reste de l'argumentaire résonne comme un manque d'investissement et de motivation de la part de ceux qui auraient à mettre en place et à entretenir le cheminement piétonnier le long de la piste de ski fond.

Pour cet hiver, nous vous proposons de faire un essai à taille réduite, mais réel. A savoir que le tracé réservé au futur trottoir à l'écart de la route cantonale soit damé pour permettre le retour des utilisateurs, au soleil, entre « Crettaz » et l'entrée de Leysin. Il permettrait des boucles attrayantes avec le passage au pied du tremplin ou la route du Manège.

Nous demandons au Conseil communal de relancer notre postulat avec la solution de compromis décrite ci-dessus.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos salutations respectueuses.

Pour le Mouvement Indépendant Leysenoud

La Présidente

Sonia Rausis

La Cheffe de groupe

Corinne Blanchard